

Motion « OUTRE-MER »

L'Assemblée Générale de FO-Météo :

- **Rappelle**, dans le cadre des missions nationales et internationales de Météo France en de nombreuses régions du monde, l'importance de la présence météorologique et du support technique pour assurer la sécurité des personnes et des biens.
- **Dénonce** l'historique des réorganisations de l'exploitation Outre-mer : elles n'ont été dictées que pour des gains d'effectif entraînant une perte d'expertise, notamment en matière aéronautique pour les centres.
- **S'oppose** au recours croissant à du personnel sous contrat pour assurer, en Outre-mer, des missions pérennes de sécurité des personnes et des biens du ressort de fonctionnaires sous statut.
- **S'alarme** du projet d'automatisation de type 3P Outre-mer, qui est annoncé pour 2025-2026, dans des régions du globe où les risques naturels majeurs sont en augmentation sur des territoires fragiles.
- **Déplore** les conséquences de la diminution du nombre d'ouvriers d'État sur la qualité de l'entretien des parcs à instruments et des stations automatiques, entraînant une sous-traitance comme en Martinique.
- **Dénonce** la non prise en compte des missions et des spécificités locales (phénomènes cycloniques, ondes tropicales, brume de poussières sahariennes, nouvelles vigilances : vagues-submersion, prochainement canicule...) pour l'armement des postes.
- **Dénonce** le risque de laisser seul un agent·e face à des phénomènes à enjeux même hors saison cyclonique. L'Assemblée Générale **exige** le maintien de prévisionnistes H24 dans les centres chargés de vigilance, ainsi que leur retour en Guyane.
- **Dénonce** la remise en cause récurrente des acquis spécifiques (congrés bonifiés, indexation...) pourtant largement justifiés par l'éloignement et les caractéristiques des territoires (éclatement géographique et/ou aspect archi pélagique).

Traitements et salaires

L'Assemblée Générale de FO-Météo :

- **Refuse** toute remise en cause de l'indexation corrective actuelle applicable aux fonctionnaires. Elle **rappelle** que le coût de la vie a dramatiquement augmenté dans ces régions éloignées.
- **Demande** que les mesures d'indexation des retraites Outre-mer (ITR) soient pérennisées au delà de leur extinction actuellement programmée en 2028 (actualisation en juin 2020 du décret Jégo du 30 janvier 2009).
- **Demande** que la valeur faciale des tickets restaurants soit indexée sur le coût élevé de la vie Outre-mer.
- **Demande** que les tournées des agent.e.s de la MIR Guadeloupe dans les îles proches soient considérées comme des missions et donc indemnisées en tant que telles.
- **Demande** que les tâches à forte responsabilité (vigilance, suivi cyclonique, etc.) soient prises en compte dans le RIFSEEP, notamment pour les TSM prévisionnistes, ainsi que pour les TTI (double astreinte avec l'astreinte cyclonique).

- **Demande** que soit mieux pris en compte l'éloignement dans le cadre des concours et des affectations (prime d'éloignement, congés bonifiés, facilités administratives).
- **Refuse** la remise en cause des bonifications d'annuités acquises lors des séjours hors Europe.

Moyens et crédits

L'Assemblée Générale de FO-Météo :

- **Revendique** des moyens en personnels et en matériels en adéquation avec les missions de prévention nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens.
- **Demande** que les services d'Outre-mer soient dotés des moyens techniques (imagerie satellitaire, moyens de communication, réseau foudre, réseau stations auto, radar, etc.) comparables à ceux disponibles en France hexagonale. L'enjeu est d'étendre à tous les territoires les mêmes services que ceux disponibles dans l'hexagone (avertissement aux pluies intenses par exemple).
- **S'interroge** sur les organisations de secours lointains pour la vigilance (Antilles – la Réunion, Nouvelle-Calédonie – Polynésie) qui pourraient être mal adaptées par méconnaissance du terrain.
- **Exige** que l'Outre-mer ne soit plus considéré comme la « tranche additionnelle » des projets nationaux, mais que ses spécificités soient prises en compte au démarrage même de ces projets.
- **Demande** que le facteur éloignement soit mieux pris en compte dans l'élaboration des budgets de formation, d'équipement et de fonctionnement des services d'Outre-mer.
- **Exige** une meilleure prise en compte des délais de route, de l'éloignement et du décalage horaire dans l'organisation du déplacement des agent.e.s Outre-mer en missions ou en stage en Métropole et réciproquement.
- **Demande** le renforcement des crédits et des moyens alloués à la recherche au CRC (Cellule Recherche Cyclone).
- **Demande** l'abrogation de la législation restrictive sur la prise en charge des déplacements lors des concours et examens (un par an).

Personnel et effectifs

L'Assemblée Générale de FO-Météo :

- **Rappelle** qu'une priorité d'affectation doit être donnée aux agent.e.s ayant leur CIMM (Centre des Intérêts Matériels et Moraux) dans un DROM (Département et Région Outre-Mer) ou un POM (Pays d'Outre-Mer) si ils-elles demandent une affectation de métropole vers ce DROM ou ce POM.
- **Réclame** que les agent.e.s en poste Outre-mer bénéficient d'une actualisation de leurs compétences identique à celle de leurs homologues métropolitains.
- **Condamne** la réduction drastique des effectifs à Kerguelen et exige la présence d'au moins 2 agent.e.s de Météo-France.
- **Demande** à renforcer l'attractivité des postes à la DIRAG et plus particulièrement du Service de Prévision de la Guyane (CM973), qui n'emploie actuellement plus aucun fonctionnaire formé à l'ENM.
- **Prend acte** des douze postes supplémentaires accordés à Météo-France au profit de la régionalisation des effets du changement climatique dans l'ensemble des départements et territoires d'Outre-mer.

Action sociale

L'Assemblée Générale de FO-Météo :

- **Exige** que les agent.e.s ultra-marin.e.s puissent bénéficier de l'action sociale, au même titre que leurs homologues métropolitains, par une meilleure prise en compte de l'éloignement (par exemple : augmentation de l'indemnité de transport pour la participation aux actions proposées par ARAMIS).
- **Encourage** la poursuite des actions ARAMIS et des CLAS Outre-mer en faveur des agent.e.s.

Pour la Polynésie

L'Assemblée Générale de FO-Météo :

- **Demande** que soit inscrit dans les Lignes Directrices de Gestion pour la mobilité qu'à compétence égale, priorité soit donnée à un.e agent.e résident pour les postes ouverts en DIRPF.
- **Sera attentif** au suivi de la situation administrative des agent.e.s ANFA (Agent.e Non Fonctionnaire de l'Administration).
- **Exige** un suivi social des ANFA travaillant dans les stations d'observation des îles susceptibles de fermer.
- **Refuse** tout licenciement des agents ANFA des îles.

Approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Générale de FO-Météo à Millau le 28/03/2024